

Zum Schluß: Ich will meine Ausführungen damit abschliessen, indem ich betone, daß ich bewußt etwas kritischer mit dem mir angebotenen Thema umgehen wollte. Ich will aber keineswegs den Eindruck hinterlassen, ratlos und verbittert dem Thema der Jugendgruppen gegenüber zu stehen. Ich will unbedingt hervorheben, daß mit vielen uns anvertrauten Jugendlichen wertvolle und erfolgversprechende Arbeit geleistet wird und wir viel Positives zu erzählen wissen.

Doch eben aus diesem Bewußtsein heraus beschäftigen uns umso mehr die eben so zahlreichen Fälle von Jugendlichen, denen wir unter besseren Voraussetzungen, besserer Vorbereitung, besseren Angeboten, besser helfen könnten.

Le concept des foyers d'accueil et de dépannage (FADEP) au Luxembourg

Sylvie Andrich-Duval
Directrice du Foyer Béthléhem
Fondation Pro Familia
5, route de Zoufftgen
L - 3598 Dudelange

I. Remarques préliminaires:

Tout d'abord il est important de signaler que la présente contribution se base sur un document qui a été élaboré lors d'une assemblée générale du groupe "inter-FADEP" le 28 octobre 1991.

Lors de cette assemblée il a été possible de réunir les représentants des associations gestionnaires concernées, les chargés de direction et les chefs de groupe des 5 FADEP, divers membres des équipes MPPS ainsi que des représentants du Ministère de la Famille et des administrations communales de Rumelange et de Kay/Tétange, afin de définir un concept commun des FADEP au Luxembourg.

Ensuite je voudrais faire remarquer que le concept de FADEP a fait, surtout dans sa phase initiale, l'objet de maintes discussions au sein du secteur social et constitue, certes encore aujourd'hui,

un sujet controversé pour d'aucuns. Mon rôle est, ni de référer sur la raison d'être des FADEP, ni sur les procédures d'admission qui ont été élucidées lors de la première journée d'étude, mais se limite à décrire de manière objective et le plus complètement possible la polyvalence et les limites de ces centres d'accueil.

Enfin il faut relever également que les différents FADEP existant actuellement, fonctionnent tous dans le cadre d'institutions gérant également d'autres types de centres d'accueil. Il existe donc certainement une différenciation au niveau des concepts individuels des divers FADEP adaptés aux objectifs plus larges de leur institution de référence. Pour obtenir plus d'informations sur ces nuances qui peuvent exister d'un concept à l'autre, les intéressés sont priés de s'adresser directement aux responsables des divers FADEP.

II. Définitions des FADEP

On entend par **FADEP** des unités spécifiques d'accueil et de dépannage destinées à réaliser des placements jour et/ou nuit immédiats de **courte durée**. Ils assument surtout des situations **d'urgence** et ils interviennent à des moments de **crise familiale**. Sauf dérogation expresse de la CNAP (initialement les FADEP ont désiré laisser cette compétence au comité de gérance respectif), la durée des placements est limitée à **trois mois**.

Les **FADEP** assurent une ouverture **24 heures** par jour pendant toute l'année.

Au sein d'un FADEP certaines places peuvent demeurer continuellement à la disposition des représentants du Parquet pour l'application des mesures prévues dans le cadre de la Protection de la Jeunesse.

Les FADEP se situent dans le contexte global des **centres d'accueil** et constituent donc des **centres d'accueil spécialisés**. Afin de leur garantir un fonctionnement optimal, le cadre de travail suivant semble indiqué:

- la prise en charge est **globale** et nécessite une infrastructure du type "foyer jour et nuit";
- le fonctionnement est basé sur le principe d'une **flexibilité** particulière;